



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 NOVEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 21 novembre 2023.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulten CIKCIKOGLU – Dominique ROMAGON-RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène CANEVET – Ghislaine THEPIN – Julien FAGAULT – Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Magali HEURTIN, Frédéric CHAMARD, Ali ESSARROKH, Amine KARIM, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) : /

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Magali HEURTIN, excusée, a donné pouvoir à Sylvie COULOT pour voter en son nom ;

Frédéric CHAMARD, excusé, a donné pouvoir à Chantal JEOFFROY pour voter en son nom ;

Ali ESSARROKH, excusé, a donné pouvoir à Salah MOUMNI pour voter en son nom ;

Amine KARIM, excusé, a donné pouvoir à Lamine NAHAM pour voter en son nom ;

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 21 novembre et 28 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR :

1 – Adoption du Procès-Verbal du 23 octobre 2023.

N°	DELIBERATIONS	Décision
2	Budget principal ville 2024 : Débat d'Orientations Budgétaires.	PRIS ACTE
3	Budget : Reconduction du dispositif d'aide dérogatoire du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR
4	Budget principal exercice 2023 : Répartition des subventions sports « Trélazé Tennis Club » et « Sporting Trélazé ».	ADOPTEE
5	Finances : Garantie d'emprunt de la Ville de Trélazé rue Edouard Vaillant Podeliha : Acquisition et amélioration de 5 logements – Garantie d'emprunts d'un montant total de 314 000 €.	ADOPTEE
6	Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux : Application aux nouveaux élus.	ADOPTEE
7	Réfèrent déontologue de l' élu local : Désignation.	ADOPTEE
8	Politique Foncière : Bilan 2022.	PRIS ACTE
9	Transition écologique : Zone d'accélération des énergies renouvelables – Modalité de la concertation.	ADOPTEE
10	Transition écologique : Atlas de la Biodiversité Intercommunal.	ADOPTEE
11	Finances : Convention de facturation entre la Ville de Trélazé et le Centre Communal d'Action Sociale de Trélazé.	ADOPTEE
12	Finances : Prise en charge par la ville du déficit de la régie d'avances des affaires culturelles n°11053.	ADOPTEE
13	Politique de la ville : Convention quadripartite d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie (Ville de Trélazé/Angers Loire Métropole/Etat/Podeliha) – Avenant de prorogation 2024.	ADOPTEE
14	Solidarités : Convention CTG avec la CAF – Pilotage du projet de territoire.	ADOPTEE

15	Solidarités : Convention CTG avec la CAF – Subvention de soutien aux formations BAFA et BAFD.	ADOPTÉE
16	Jeunesse : Convention avec la CAF - Prestation de « Service Jeunes ».	ADOPTÉE
17	Formation : Plan de transition professionnelle.	ADOPTÉE
18	Plan Jeunesse : Attributions d'aides dans le cadre du plan jeunesse.	ADOPTÉE
19	Communauté urbaine Angers Loire Métropole : Présentation du rapport d'activité 2022.	PRIS ACTE
20	Angers Loire Métropole : Communauté d'agglomération – Gestion de l'eau et de l'assainissement – Rapport annuel exercice 2022.	PRIS ACTE
21	Angers Loire Métropole Communauté Urbaine : Service public d'élimination des déchets – Rapport annuel exercice 2022.	PRIS ACTE

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2023 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.

Pour Extrait certifié conforme
TRELAZE, le 28 novembre 2023

Le Maire,

Lamine NAHAM

